

# CHSCT 67

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des  
Conditions de Travail du Bas-Rhin

du 13/05/2020 – en audioconférence

## DÉLIBÉRATION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL CHSCT 67 – PLANS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

1) Conformément aux préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le CHSCT du Bas-Rhin demande à ce qu'un **dépistage sérologique** pour les agents qui le désirent soit organisé tant pour les agents déjà présents dans les services que pour ceux qui doivent revenir.

2) Le CHSCT du Bas-Rhin exige **les moyens de protection adéquats pour les personnels** : des masques FFP2 (seul masque de protection reconnu par le Code du Travail) ainsi que la désinfection quotidienne et intensive des locaux et des véhicules.

3) Le CHSCT du Bas-Rhin exige que lui soient **communiqués en temps réel les suspicions fortes ou cas avérés de COVID-19** dans les services (comme prévu par nos règlements) ainsi que les mesures prises. Cela n'a pas été le cas jusqu'à maintenant et cela ne nous permet pas d'effectuer nos tâches de représentants des personnels en CHSCT.

4) En cette période de pandémie, le CHSCT du Bas-Rhin **s'oppose à toute ouverture supplémentaire au public des services financiers**. Il serait irresponsable de rouvrir nos services à un public nombreux alors que seule une application stricte des gestes barrières et de la limitation du nombre de personnes en présentiel permettra de juguler l'épidémie et d'assurer ainsi la sécurité des agents.

5) Le CHSCT du Bas-Rhin exige la non-application et le **retrait de l'ordonnance instituant le ratchet des jours de RTT des fonctionnaires** : nous risquons d'être confronté aux demandes d'agents souhaitant reprendre le service afin de limiter la perte de leurs jours de congés. Quels risques allons-nous faire supporter à des collègues en situation de fragilité médicale mais qui, par peur de perdre des jours, vont essayer de revenir ? Nous prenons le risque d'avoir des agents malades qui reprendront le travail pour ne pas perdre de leurs droits. Cela fait peser inutilement un danger sur tous les collègues !

6) Le CHSCT du Bas-Rhin exige **l'extension du remboursement des frais de repas forfaitairement** sur la base d'une attestation sur l'honneur pour tous les personnels ne disposant pas de solution de restauration collective jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

7) Le CHSCT du Bas-Rhin exige que **la DRFiP67 se fournisse en ordinateurs portables en nombre suffisant pour qu'un maximum d'agents puisse travailler depuis le domicile**. Nous serons attentifs, à l'issue de la crise, à ce que la règle du volontariat pour le télétravail s'applique à nouveau pour tous les agents. Nous demandons la tenue d'un Groupe de Travail local sur le

télétravail. Nous exigeons aussi le maintien de toutes les autorisations d'absence pour garde d'enfants et pour les personnes fragiles jusqu'à ce que la crise sanitaire soit passée.

8) Le CHSCT du Bas-Rhin demande également que **des mesures de prévention soient prises pour les RPS liés à l'exercice du travail dans le cadre du PRA** : anxiété de la reprise, pression des indicateurs, mal-être des agents restant empêchés...

9) Le CHSCT du Bas-Rhin demande que les consignes d'évacuation soient adaptées aux préconisations Covid (chemin d'évacuation, portes ouvertes, vérification de la présence des guides et serre-files en nombre suffisant sur le site) et qu'elles soient communiquées aux chefs d'unité.